

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél: 03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr</p>	<p>ARRETE DU MAIRE</p> <p>A2022-21</p>
---	---	--

**PORTANT POLICE DE CIRCULATION DE TRAVAUX ENEDIS BRANCHEMENT
PROPRIETE COUILLIEN ANDRE
JUN 2022**

Le Maire de la Commune de CREANCEY , VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;
- Le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.413-1 ;
- La demande en date du 11 mai 2022 par laquelle l'entreprise MOAR CO, représentant ENEDIS, demande **de réglementer la circulation pendant les travaux de branchement de raccordement au réseau d'électricité** sur le domaine public n° 3 rue Saint Gervais ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation sur la rue du Saint Gervais – hameau de Baume , pendant la durée des travaux de branchement au réseau d'électricité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La police de circulation est mise en place comme suit pendant toute la durée des travaux prévus à compter du 23 juin 2022 ;

- La rue Saint-Gervais située dans le hameau de Baume sera en circulation alternée si besoin ;
- La vitesse sera limitée à 30 km/h ;
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds ;
- Interdiction de dépasser pour tous véhicules ;

ARTICLE 2 :

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise SANUELEC chargée des travaux, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 3 :

L'entreprise SANUELEC affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 :

L'entreprise SANUELEC est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 16 mai 2022

Le Maire
Jocelyn CHAPOTOT

